

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Maison Pignal ▪ Rue du Docteur l'Hermier ▪ 26250 LIVRON SUR DROME
Tél : 04 75 61 38 70 ▪ Courriel : ecoledemusique@mairie-livron.fr ▪ ecoledemusique@loriol.com
Siège : MAIRIE ▪ 90 avenue Joseph Combier ▪ 26250 LIVRON SUR DROME



**ECOLE DE
MUSIQUE**
intercommunale
Livron-Loriol

Projet d'établissement 2014-2019

adopté en Conseil syndical
par délibération n° 2014.03.04 du 20 mars 2014

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

1. **Territoire et contexte** p. 5
 - Les communes de rattachement
 - Contexte socio-économique
2. **L'établissement** p. 7
 - Historique
 - Missions

II. ANALYSE DE L'EXISTANT

1. **État des lieux** p. 9
 - Publics
 - Offre proposée
 - Organisation et fonctionnement
 - Personnel
 - Ressources
 - Partenaires
2. **Diagnostic** p. 13
 - Réponse aux besoins
 - Adéquation entre missions et moyens
 - Évolution du rôle de l'établissement

III. PERSPECTIVES

1. **Orientations et objectifs** p. 15
 - Structurer et diversifier l'offre pédagogique
 - Accueillir de nouveaux publics
 - Rayonner sur le territoire
2. **Évolutions nécessaires** p. 17
 - Fonctionnement et organisation
 - Ressources humaines
 - Budget
3. **Mise en œuvre et évaluation** p. 18
 - Instances de concertation
 - Calendrier d'actions
 - Suivi et évaluation

IV. ANNEXES

- Plan d'actions synthétique
- Coursus des études musicales
- La démarche d'élaboration du projet d'établissement
- Document de présentation du « forum ouvert » (novembre 2012)
- Délibération

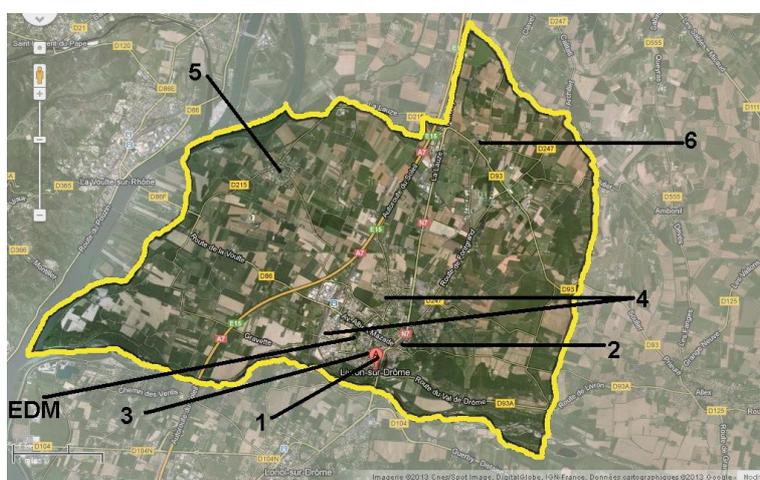
I. INTRODUCTION

1. TERRITOIRE ET CONTEXTE

La zone de recrutement de l'école de musique se situe principalement sur Livron et Loriol, dans la vallée du Rhône entre Valence et Montélimar. Les deux communes limitrophes appartiennent au canton de Loriol (17 711 habitants) et font partie de la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD – 36 communes, 30 110 habitants).

• LES COMMUNES DE RATTACHEMENT

Les deux villes sont situées sur la Nationale 7, qui traverse Livron et contourne Loriol. Le seul pont entre les deux communes, séparées par la Drôme, rend les déplacements de l'une à l'autre problématiques à certaines heures de la journée. Il s'agit d'une donnée à prendre en compte dans l'organisation de l'offre de services.



LIVRON-SUR-DRÔME

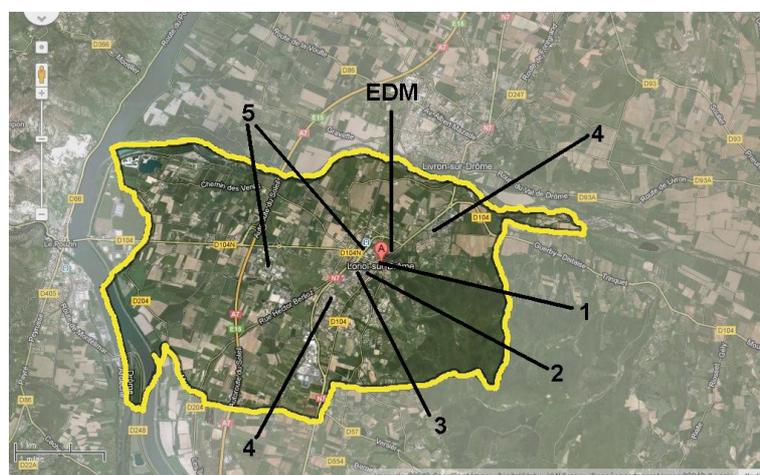
Avec 8986 habitants (population municipale au 1^{er} janvier 2014), Livron-sur-Drôme est la huitième ville du département.

Le centre-ville se partage entre le long de la N7 (1 - où se situent la plupart des commerces et services) et le haut Livron (2 - centre ancien, adossé à la colline). Les zones d'habitats collectifs (3) se trouvent plutôt en bordure du centre, avant de nombreux lotissements et zones résidentielles (4). Les hameaux des Petits-Robins (5) et de Saint-Genys (6) sont distants de quelques kilomètres. Ils disposent chacun d'une école primaire.

La commune compte :

- 4 écoles primaires publiques (38 classes) dont 2 dans les hameaux
- 1 école primaire privée sous contrat (7 classes)
- 1 collège privé sous contrat (18 classes)
- 1 CFA

L'école de musique (**EDM**) se trouve à la Maison Pignal, dans des locaux qu'elle partage avec le Service culturel municipal, des artistes et artisans en résidence (compagnie de théâtre, photographe, réalisation de meubles en cartons) et une association proposant des ateliers d'arts plastiques.



LORIOI-SUR-DRÔME

Limitrophe de Livron par le nord, chef-lieu du canton, Loriol-sur-Drôme compte 5877 habitants (population municipale au 1^{er} janvier 2014).

Autour du centre-ville (1), assez restreint, on trouve des habitats collectifs (2), une zone HLM au sud-ouest (3), puis des zones plus résidentielles en périphérie (4). Les zones d'activités (5) bordent la Nationale 7 (nord de la ville et déviation) et l'autoroute A7.

La commune compte :

- 2 écoles primaires publiques (24 classes)
- 1 école primaire privée sous contrat (4 classes)
- 1 collège public (20 classes)

Les locaux utilisés pour les activités de l'école de musique (**EDM**) se situent dans la Maison Pour Tous, dans laquelle se trouvent la Médiathèque municipale, le cinéma (dépendant de la Régie du secteur socioculturel), et qui accueille des activités associatives (théâtre, arts plastiques, yoga...).

La situation de l'école de musique par rapport au territoire est assez similaire dans les deux villes :

- Les activités sont regroupées avec d'autres services et acteurs associatifs, ce qui est un plus pour la vie de l'établissement et les échanges.
- Les locaux sont proches du centre-ville mais ne se situent pas sur un axe de passage important et ne sont pas forcément bien identifiés par l'ensemble des habitants.

AUTRES COMMUNES

Lors de la création du SIVU en 2008, l'adhésion de nouvelles communes avait été envisagée. Suite à l'adhésion de la commune de Saulce à la communauté d'agglomération Montélimar-Sésame (dont dépend un conservatoire à rayonnement intercommunal), cette hypothèse a pour le moment été abandonnée.

• CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE¹

Les foyers fiscaux imposables représentent, en pourcentage de l'ensemble des foyers fiscaux :

- 50,9% à Livron,
- 44,7% à Loriol,

la moyenne du canton se situant à 49,1% et celle du Département à 50,2%.

La médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation (2010) s'élève à :

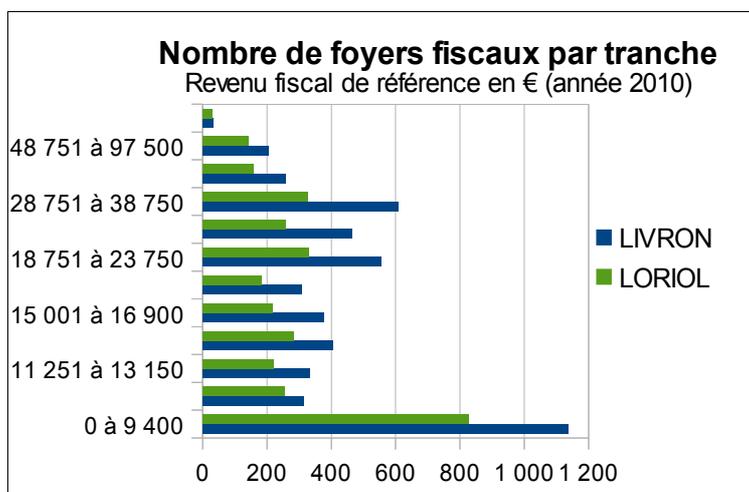
- 17 447€ à Livron,
- 16 458€ à Loriol,

la moyenne du canton se situant à 17 263€ et celle du Département à 17 639€.

Si la répartition entre les tranches de revenus est assez proche entre les deux communes, il faut toutefois noter que :

- les tranches de revenus inférieures à 18 750 € annuels sont proportionnellement plus représentées à Loriol ;
- les classes moyennes supérieures sont plus représentées à Livron.

Pour les deux communes, la tranche la plus basse (revenu fiscal de référence inférieur à 9 400 €) représente quasiment un quart des foyers.



¹ Données INSEE 2010

En résumé :

- Plus de 55% de foyers non imposables à Loriol et plus de 50% à Livron ;
- Classes moyennes supérieures plus présentes à Livron ;
- Prédominance des tranches de revenus les plus modestes (près de 54% des foyers fiscaux déclarent moins de 16 900 € par an, et 24% moins de 9 400 €).

Ces données sont à prendre en compte dans l'élaboration de l'offre proposée, qui doit pouvoir être adaptée aux revenus des usagers. Le service public doit prendre en compte les difficultés rencontrées par de nombreuses familles.

2. L'ÉTABLISSEMENT

• HISTORIQUE

L'École de Musique intercommunale Livron-Loriol est issue de la fusion de deux écoles associatives, gérées respectivement par l'Office Socio-Culturel de Livron et l'association Loriol Musiques. Le Syndicat Intercommunal d'Enseignement Artistique (SIEA) a été créé en 2008 pour reprendre l'ensemble de l'activité sur les deux communes. C'est un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) administré par un Conseil syndical, organe délibérant comprenant 3 élus de chaque commune adhérente.

Le regroupement intercommunal et le passage en statut public poursuivaient plusieurs objectifs :

- multiplier l'offre et la qualité du service aux adhérents,
- mettre en place d'une plus grande variété d'ateliers et de pratiques d'ensembles,
- développer des pratiques amateurs instrumentales et vocales,
- mettre en cohérence les projets pédagogiques à l'échelle du canton,
- Stabiliser et pérenniser la structure, en mutualisant notamment la direction et l'administration.

Le fonctionnement général des cours est maintenant réfléchi à l'échelle intercommunale, en privilégiant la proximité : les cours qui se déroulent dans les différentes communes sont gardés au maximum sur place (sous réserve d'un effectif suffisant). De plus, des activités qui n'auraient pas assez d'élèves pour être maintenues sur une seule commune peuvent perdurer en regroupant les demandes.

• MISSIONS

L'enseignement à l'école de musique suit le **Schéma national d'orientation pédagogique** du Ministère de la Culture, par cycles. L'école fait partie des **établissements conventionnés** avec le Département de la Drôme, dans le cadre du **Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA)**.

Dans la continuité des objectifs précédemment poursuivis, le nouveau SDEA devra permettre de :

- Favoriser l'accès du plus grand nombre à une pratique artistique par l'ouverture et le rééquilibrage de l'offre en musique, danse, art dramatique, arts de la rue, arts plastiques et arts visuels.
- Démocratiser l'accès aux établissements d'enseignement artistique en s'adaptant aux publics, aux nouvelles pratiques et aux enjeux contemporains.
- Permettre le développement d'actions pertinentes en faveur de la pratique amateur et de la diffusion artistique en lien étroit avec le secteur des musiques actuelles, des scènes nationales et conventionnées.
- Donner au Département les moyens de piloter la réflexion sur une répartition de compétence efficace entre l'Etat et les collectivités locales dans le domaine de l'éducation et de la pratique artistique.
- Contribuer à la mise en oeuvre d'une politique d'éducation, d'enseignement et de pratique artistique qui fédère les structures, qu'elles soient issues de l'enseignement spécialisé, de l'éducation populaire, de la pratique amateur, de la création ou de la diffusion artistique par l'incitation aux regroupements et aux mutualisations.
- Prendre en compte les spécificités des territoires ruraux et adapter l'aide apportée par le Département.
- Participer à la mise en synergie des politiques éducatives et des politiques culturelles en privilégiant les dispositifs en direction des pré-adolescents et adolescents en aidant les lieux de formation à prendre en compte les nouveaux moyens d'expression artistique et

notamment ceux issu du numérique, principalement le son et l'image.

- *Dans ce cadre, les pratiques artistiques émergentes des jeunes auront toute leur importance.*
- *Améliorer la lisibilité de la politique départementale.*

(extrait du Schéma départemental des enseignements artistiques 2014-2019, Département de la Drôme)

Dans ce cadre, les missions de l'établissement sont multiples :

- Enseignement musical de l'éveil à la fin du second cycle
- Accompagnement des pratiques en amateurs
- Participation à l'élaboration d'une offre culturelle sur le territoire
- Sensibilisation aux pratiques artistiques, en lien notamment avec le milieu scolaire et les autres acteurs du territoire
- Actions de diffusion, participation à la vie locale

Le présent document a pour but de cerner les besoins du territoire, le potentiel de l'établissement, et de définir les actions nécessaires pour lui permettre de remplir au mieux ses missions.

II. ANALYSE DE L'EXISTANT

1. ÉTAT DES LIEUX

• PUBLICS

L'étude de la répartition par tranche d'âge du public fréquentant l'école de musique (mise en parallèle avec la pyramide des âges des deux communes) permet de mettre en évidence :

- la **très large prédominance des 6-14 ans** (effectif = 67,62% des inscrits, soit 7,82% de la population de cette tranche d'âge) ;
- la **quasi absence des 18-29 ans**.

La **répartition des élèves par sexe** ne varie que très peu d'une année à l'autre :

- Féminin : autour de 54%
- Masculin : autour de 46%

Les **adultes** sont en nombre globalement stable, leur part dans l'effectif est donc en légère diminution. En 2012-2013, ils représentent **20% des élèves**.

Le nombre de **spectateurs** touchés en une année scolaire est parfois difficile à évaluer sur certains événements, mêlant usagers (élèves et parents) et public extérieur. Toutefois, nous pouvons nous baser sur les estimations suivantes pour une année scolaire :

- Concerts internes à l'école de musique : 350
- Café culturel / MJC / autres participations à des programmations de spectacles : 250
- Médiathèques : 60
- Maisons de retraite : 70
- Fête de la musique (écoles primaires) : entre 200 et 600 (écoles différentes selon les années)
- Fête de la musique (concerts publics) : 300

• OFFRE PROPOSÉE

L'offre proposée à l'école de musique comprend différents parcours, résumés dans le tableau ci-dessous, à destination du public :

Je souhaite...	L'Ecole de Musique peut me proposer...	
Découvrir la musique, s'initier dès le plus jeune âge	EVEIL MUSICAL (3 - 5 ans)	INITIATION (6 - 7 ans) Le cours d'initiation peut également entrer dans le cadre d'un cursus complet, avec découverte instrumentale.
Pratiquer la musique dans un ensemble, sans connaissances préalables	Chœurs (enfants / adultes) Batucada Chants du Monde Ateliers chansons...	
Apprendre en groupe	CURSUS EN ATELIER Groupes de musiques actuelles	Atelier lyrique Accompagnement piano... (pour enrichir mon parcours musical dans le cadre d'un cursus complet)
Pratiquer la musique régulièrement, me perfectionner	CURSUS COMPLET (pratique vocale ou instrumentale + formation musicale + pratiques collectives)	
Jouer avec mon groupe, faire avancer mon projet	ACCOMPAGNEMENT DE GROUPE ou de projet musical	
Se produire en public, partager le plaisir de la musique	Quelle que soit la formule choisie, ce sera toujours le cas !	

Répartition des inscriptions **par type de tarif** (année scolaire 2012-2013) :

- Cursus complet : 44,02%
- Pratiques collectives : 22,01%
- Chant choral : 7,66%
- Orchestre au collège : 26,31% (*dispositif spécifique non indiqué dans les documents d'inscription à l'école de musique car dépendant de l'établissement scolaire*)

Si le cursus complet reste le type d'inscription le plus demandé (facteur culturel : la demande d'inscription à l'école de musique est bien souvent liée avant tout à un cours d'instrument), les parcours libres en ateliers de pratiques collectives, moins contraignants et moins coûteux, progressent nettement. Ils sont aussi conseillés aux élèves adolescents à la recherche d'une pratique moins exigeante en investissement (un seul cours dans la semaine), plus facilement compatible avec leur parcours scolaire.

Une attention particulière est portée sur l'accueil de nouveaux publics et sur les différents parcours et entrées possibles à l'école de musique. Le schéma des cursus en annexe représente de manière synthétique les différentes possibilités offertes par l'établissement à ce jour.

Les prestations publiques font partie intégrante du parcours des élèves, et chacun doit pouvoir se produire au moins une fois dans l'année scolaire. Ceci est à la fois primordial sur le plan pédagogique et important pour la collectivité, car les élèves participent ainsi à la vie culturelle locale : en participant à des événements divers, l'école de musique ne limite pas son action à ses seuls usagers (les élèves) mais rayonne sur une part beaucoup plus importante de la population.

• ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Les locaux de cours répartis entre Livron et Loriol émanent d'une volonté politique de proposer une offre la plus large possible sur les deux communes. Toutefois, certains groupes ne peuvent être multipliés et peuvent changer de lieu à chaque rentrée, dans un souci d'adaptabilité.

L'école de musique dispose de 11 salles utilisées pour les cours (4 à Loriol et 7 à Livron), ainsi que de deux bureaux et une pièce de rangement à la Maison Pignal (Livron). La plupart de ces salles ne sont pas à usage exclusif de l'école de musique et peuvent poser des problèmes de planning et d'utilisation du matériel. Les difficultés sont particulièrement frappantes à Loriol, avec de nombreux problèmes d'utilisation des salles : planning à caler en fonction d'autres utilisateurs, stockage difficile, très peu de possibilité pour organiser des petits concerts...

Un projet de réhabilitation de locaux à destination exclusive de l'école de musique reste pour le moment à l'état d'étude. Ceci permettrait de regrouper les cours dans un même bâtiment (facilitant ainsi les échanges et le travail en équipe) et de disposer d'une salle pouvant accueillir de petits spectacles, mutualisée avec d'autres acteurs (par exemple les cours et représentation de théâtre).

Le parc matériel de l'établissement est en grande partie issu des deux écoles associatives à l'origine du regroupement. De petits investissements réguliers ont lieu afin de compléter les manques et d'assurer son renouvellement. Le matériel dont dispose l'école de musique est régulièrement mis à disposition de ses partenaires (service culturel, régie socioculturelle...), permettant ainsi de faciliter l'organisation de petits événements sur le territoire en mutualisant les moyens de chacun.

• PERSONNEL

L'équipe se compose de :

- **13 enseignants** à temps non complet (de 2 à 14 heures hebdomadaires – sur une quotité équivalent temps-plein de 20h) ;
- **1 directeur** à 75% d'un temps complet (également chargé d'enseignement) ;
- **1 secrétaire** à 71,42% d'un temps complet.

Au 01/03/2014, l'école de musique emploie **15 agents** représentant **5,62 équivalents temps complets**.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2013

Emploi	Cadre d'emploi	TC ou % TNC	Date entrée
Professeur de flûte	AEA ² principal de 2 ^{ème} classe	32,50%	15/09/2009
Professeur de piano	AEA principal de 2 ^{ème} classe	20%	01/02/2008
Professeur de chant choral / FM	AEA (non-titulaire)	70%	01/02/2008
Professeur de piano	AEA (non-titulaire)	46,65%	01/02/2008
Encadrement d'ensembles	AEA principal 2 ^{ème} classe	20%	01/09/2009
Professeur de batterie	AEA (non-titulaire)	17,5%	01/02/2008
Professeur de guitare / musiques actuelles	AEA (non-titulaire)	55%	01/02/2008
Professeur de saxophone	AEA principal de 2 ^{ème} classe	25%	01/02/2008
Professeur de violon	AEA principal de 1 ^{ère} classe	10%	06/12/2010
Professeur de batterie / FM / percussions	AEA (non-titulaire)	40%	01/02/2008
Professeur de tuba / trombone	AEA principal de 1 ^{ère} classe	10%	01/09/2010
Professeur de chant	AEA (non-titulaire)	35%	01/02/2008
Professeur de clarinette	AEA principal de 1 ^{ère} classe	10%	01/09/2012
Directeur	PEA ³ chargé de direction	75%	11/02/2008
Secrétaire	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	71,42%	01/01/2009

NB : Les disciplines indiquées ne sont pas limitatives, tous les enseignants étant également amenés à encadrer des ensembles d'élèves pluri-instrumentaux.

L'établissement compte aujourd'hui 9 titulaires ou stagiaires pour 6 non-titulaires. Deux agents sont concernés par le dispositif d'accès l'emploi titulaire (loi du 12 mars 2012) en 2014.

L'effort doit être poursuivi concernant la formation des agents, notamment non-titulaires, souvent sans diplôme d'enseignement. Des procédures de validation des acquis de l'expérience (VAE) ont déjà abouti à l'obtention du Diplôme d'Etat pour trois agents.

Le poste de direction est passé de 50% d'un temps complet à 70% au 1^{er} janvier 2012, puis 75% au 1^{er} septembre 2013.

Les postes des disciplines en développement (flûte, trombone...) sont régulièrement réévalués concernant le temps de travail, afin de faire face à la demande tout en maintenant une montée en charge progressive de la masse salariale.

Principales missions par poste :

Direction :

- Coordination pédagogique et enseignement (animation d'équipe, réunions de concertation, projet d'établissement, suivi des élèves, évaluations...)
- Direction générale (mise en œuvre et évaluation des actions, propositions aux élus, rédaction des actes administratifs, veille juridique, encadrement...)
- Ressources humaines (recrutements, carrières, formation, évaluations...)
- Elaboration et suivi budgétaires
- Communication et relations extérieures

² Assistant d'enseignement artistique (catégorie B)

³ Professeur d'enseignement artistique (catégorie A)

Durant l'année 2012, la direction a notamment assuré l'organisation et le suivi des conseils syndicaux (5), des réunions d'équipe pédagogique (5), de deux réunions publiques consacrées au projet d'établissement. Elle participe aux rencontres du Conseil pédagogique des établissements d'enseignement artistique de la Drôme organisées par le Conseil général (3 ou 4 dans l'année), aux rencontres avec les partenaires culturels du territoire (Service culturel, Régie, médiathèques, acteurs associatifs...) et est en relation régulière avec d'autres écoles et conservatoires du département.

Equipe pédagogique :

- Enseignement et développement de pratiques artistiques
- Encadrement de pratiques en amateurs
- Concertation et réflexion pédagogiques
- Animation du territoire (concerts, projets, actions de sensibilisation)

Administration :

- Gestion courante (secrétariat, accueil, inscriptions, organisation pratique...)
- Administration du SIVU (gestion des actes administratifs, tenue des registres...)
- Finances (budget, paies, facturations, mandatements)

La direction et l'administration sont en relation constante avec les services extérieurs (communes et intercommunalité, Centre de gestion, trésorerie) participant au fonctionnement de l'établissement.

• **RESSOURCES**

La répartition des recettes de l'école est proche de la moyenne des établissements publics non classés du département concernant l'équilibre entre participation des usagers et financements publics :

- Part des usagers : 24,32% en 2012 (moyenne départementale 22%) ;
- Financements publics : 61,67% en 2012 (les dotations 2012 sont inférieures à la moyenne : 64% communes / 13% CG, ce qui s'explique en partie par la volonté de garder stable la dotation des communes par rapport à 2011 en utilisant une partie de l'excédent de fonctionnement reporté pour le développement de l'école ; ceci a nécessité une hausse importante de la dotation des communes en 2013).

La masse globale des droits d'inscriptions est en augmentation constante, et la nouvelle tarification adoptée en 2012 (voir III.2) n'a visiblement pas modifié cette tendance.

L'augmentation de la dotation des communes pour 2013 place l'établissement dans la moyenne départementale concernant la participation des collectivités de rattachement pour les structures publiques, hors établissements classés (64%).

La double clé de répartition (nombre d'habitants / nombres d'élèves) en place depuis la création du SIEA aboutit à un financement de la dotation globale d'environ 65% pour Livron et 35% pour Loriol en 2013.

• **PARTENAIRES**

Les partenaires privilégiés de l'école de musique sur le territoire :

Ville	Structure ou service	Relation partenariale
LIVRON	Service culturel municipal	Participation au comité de programmation Elèves en premières parties de spectacles au Café culturel Manifestations à la Maison Pignal Conventions avec les groupes amateurs Fête de la musique
	Service enfance	Interventions sur le temps périscolaire
	Médiathèque Louise Michel	Organisation de « discothémas » avec concerts d'élèves

Ville	Structure ou service	Relation partenariale
LIVRON	Collège Anne Cartier	2 classes-orchestres
	MJC	Participation à des manifestations ponctuelles
	Milieu scolaire	Fête de la musique pour les écoles
	Maison de retraite Cauzid	Concerts ponctuels
LORIOL	Régie du secteur socioculturel	Gestion des locaux à Loriol, demandes ponctuelles d'intervenants à l'école de musique (éveil musical en l'accueil de loisirs...) Interventions sur le temps périscolaire
	Médiathèque municipale	Concerts ponctuels Projet de fonds musique (disques / partitions)
	Milieu scolaire	Fête de la musique pour les écoles
	Théâtre du Local	Projets musique-théâtre
	Foyer-logement « Résidence du Parc »	Concerts ponctuels
LIVRON-LORIOL	Office de Tourisme	Fête de la musique

Par ses actions « hors-les-murs » avec l'ensemble de ses partenaires, l'école de musique bénéficie à des publics non-inscrits dans l'établissement. Ce rôle de médiation et d'animation culturelle est complémentaire et indissociable de sa mission d'enseignement.

2. DIAGNOSTIC

L'offre pédagogique de l'école de musique doit évoluer pour faire face à un certain nombre de contraintes :

- La demande croissante en terme de pratique musicale, notamment en cursus complet (listes d'attente, particulièrement en guitare et piano) ;
- La préservation de l'équilibre entre la participation des usagers et les financements publics ;
- L'accessibilité au plus grand nombre, non seulement en terme de tarifs mais aussi concernant l'offre de services et les publics visés ;
- Le besoin de fédération de l'équipe pédagogique autour d'un projet commun.

Cette évolution ne peut se faire sans mener une réflexion de fond sur les besoins et attentes du territoire. La feuille de route doit être le reflet des orientations politiques dans le domaine culturel.

• RÉPONSE AUX BESOINS

Parti d'environ 140 élèves en 2008, l'effectif total de l'école de musique a dépassé les 200 à la rentrée 2012 pour atteindre 222 en 2014. Cette augmentation est due notamment aux classes-orchestres (mais celles-ci ont également un impact fort sur le rayonnement de l'établissement, et donc sur sa fréquentation pour d'autres activités).

Toutefois, le nombre de personnes inscrites dans l'établissement reste relativement faible par rapport à la population totale des communes de rattachement : **1,5% de la population**.

Ce pourcentage est toutefois à pondérer selon les tranches d'âges. Les élèves de l'école de musique représentent :

- **1,98%** des 2 à 5 ans
- **8,19%** des 4 à 14 ans
- **2,56%** des 15 à 17 ans

D'autre part, ces chiffres ne prennent pas en compte le public non inscrit à l'école de musique : ateliers de découverte en périscolaire (deux groupes de 20 enfants durant toute l'année, avec réinscriptions et nouveaux groupes à chaque période scolaire, soit une centaine d'enfants touchés), interventions et stages ponctuels, ainsi que le public assistant aux manifestations proposées par l'établissement.

La provenance des élèves ne varie pas de manière significative d'une année à l'autre, si ce n'est l'augmentation du nombre d'élèves provenant de communes extérieures au SIVU, principalement en raison des classes-orchestres (et chœur adultes). Un réel écart subsiste entre le nombre d'usagers de Livron et celui de Loriol.

Depuis la rentrée 2012, une **tarification selon le quotient familial des usagers** a été mise en place. Elle est plutôt bien perçue par les familles. On peut constater que la mise en place de la tarification au QF a eu pour l'instant peu d'effet sur le public fréquentant l'établissement (les QF élevés sont encore sur-représentés par rapport à la population globale des deux communes). On note toutefois une hausse sur la seconde tranche de QF (501 à 900). Les tarifs ont évolué à la rentrée 2013, avec une augmentation mesurée sauf pour la première tranche de QF. Ceci s'ajoute aux dispositifs déjà en place pour favoriser l'accès à l'école de musique : acceptation des chèques-vacances ANCV et des chèques Top Dép'Art du Conseil général.

Chaque année, l'école de musique reçoit plus de demande d'inscriptions que ce qu'elle peut assumer en nombre d'heures de cours. Ainsi, à la rentrée 2013, **quinze dossiers ont été mis en liste d'attente** faute de place. A cela, il faut ajouter les renseignements par téléphone ou à l'accueil (une trentaine) pour lesquels les demandeurs ne donnent pas suite lorsqu'il leur est signifié que leur dossier sera mis en liste d'attente.

• ADÉQUATION ENTRE MISSIONS ET MOYENS

Avec la titularisation et la professionnalisation des agents, le SIEA est passé progressivement d'un budget de type associatif (personnel en CDI, rémunéré à l'indice minimum de la FPT) à un fonctionnement de service. Les charges de personnel représentant plus de 90% des dépenses de fonctionnement, la progression de la masse salariale est une contrainte forte pour le développement de l'établissement. Il faut toutefois noter que le coût des agents reste globalement inférieur à celui des communes de rattachement (absence de prime de fin d'année, régime indemnitaire peu étendu).

De plus, en dehors de cet aspect structurel, les missions dévolues à l'école de musique se sont étendues et diversifiées :

- Enseignement musical de l'éveil à la fin du second cycle
- Dispositifs innovants (orchestres au collège)
- Encadrement et accompagnement de pratiques en amateurs
- Diffusion culturelle sur le territoire, organisation ou co-organisation d'événements (fête de la musique...)
- Ressources pour les partenaires locaux (service culturel, régie, médiathèques, établissements scolaires...)

Dans une perspective de développement et de pérennisation de l'établissement qui connaît actuellement un problème de saturation (listes d'attente), il convient de dégager chaque année une part de progression de la masse salariale (développement de classes, stabilisation des emplois, actions spécifiques sur le territoire...).

• ÉVOLUTION DU RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT

Issu de la fusion de deux écoles de musique associatives, l'établissement s'est fortement développé pendant les premières années. Ce passage d'un fonctionnement associatif à un véritable projet de service public d'enseignement artistique ne va pas sans poser un certain nombre de questions :

- Comment concilier la demande existante, les habitudes ancrées et l'ouverture à de nouveaux publics ?
- Comment optimiser les moyens alloués à l'établissement pour lui permettre de remplir son rôle auprès d'une plus grande partie de la population ?

III. PERSPECTIVES

1. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

• STRUCTURER ET DIVERSIFIER L'OFFRE PÉDAGOGIQUE

L'offre pédagogique de l'école de musique est en pleine évolution depuis la création du SIEA. Si le cursus traditionnel reste prédominant dans les demandes d'inscriptions, de nouvelles possibilités ont été mises en places en s'appuyant sur les pratiques collectives et les nouveaux dispositifs tels que les classes-orchestres. **Les parcours doivent être structurés de façon à permettre une « entrée en musique » de différentes façons et à garantir des passerelles entre les cursus.**

L'évolution de l'effectif de l'école de musique implique une progression dans l'équilibre des niveaux des élèves. **Le nombre croissant d'élèves en second cycle appelle des réponses adaptées** (nombre d'heures, cursus compatible avec la poursuite d'études...). Un travail a été mis en place à la rentrée 2013 concernant la formation musicale, avec un second cycle organisé sous forme de **modules thématiques**. Ceci permet aux élèves de choisir les modules en fonction de leurs projets musicaux et de leur progression, en concertation avec leurs professeurs, et d'organiser leur temps sur la durée du cycle en fonction de leurs contraintes scolaires (examens...). Ce dispositif doit faire l'objet d'un bilan à la fin de la première année et d'une consolidation sur les années suivantes.

La question de l'évaluation est souvent abordée en réunion d'équipe pédagogique. Les discussions font apparaître une certaine disparité de points de vue et de représentations liées aux disciplines, formations et habitudes de travail dans différents établissements. Le travail de concertation doit être poursuivi pour élaborer un **référentiel commun sur les contenus et modalités d'évaluations**, déclinable selon les cursus et disciplines. Dans un souci de lisibilité, un **document synthétique à destination du public**, décrivant les cursus et les modalités d'évaluation, doit être élaboré.

Depuis plusieurs années, l'école de musique travaille en relation avec le Théâtre du Local, compagnie basée à Loriol et à Bourg-Lès-Valence et proposant des ateliers de théâtre pour les enfants, adolescents et adultes. Plusieurs petits groupes d'élèves ont ainsi été amenés à travailler sur les créations de la *jeune troupe*, aboutissant à des représentations durant lesquelles les musiciens étaient inclus dans la mise en scène du spectacle. Ce type de partenariat a vocation à se poursuivre et à s'amplifier, pour aboutir à un **rapprochement des enseignements de la musique et du théâtre**. Une étude de faisabilité doit être réalisée quant à l'intégration de cette activité dans le cadre du SIEA, incluant les questions du personnel, des locaux, de l'offre de cursus et plusieurs scénarios et chiffrages.

Établissement d'enseignement, l'école de musique est également un **espace dédié aux pratiques en amateurs**. À ce titre, son offre doit prendre en compte la demande de musiciens ne recherchant pas forcément en premier lieu une progression pédagogique mais plutôt une structure d'accueil pour leur pratique artistique. La création d'un ensemble destiné à accueillir les anciens élèves de l'orchestre au collège peut constituer une base intéressante pour lancer ce projet, que d'autres ateliers (pour d'autres instruments) pourront venir compléter par la suite.

Résumé des principaux axes de travail :

- ✓ Structurer l'offre pédagogique sur les premier et deuxième cycles, en diversifiant les entrées et les parcours possibles
- ✓ Repenser les parcours de formation musicale (modules en cycle 2, grands débutants...)
- ✓ Élaborer un référentiel et terme de cursus et d'évaluation (objectifs, modalités)
- ✓ Faire entrer dans l'établissement d'autres disciplines artistiques telles que le théâtre
- ✓ Mettre en place des espaces dédiés à la pratique en amateur

• ALLER À LA RENCONTRE DE NOUVEAUX PUBLICS

Afin de diversifier les publics accueillis, une nouvelle **grille de tarifs prenant en compte le quotient familial des usagers** a été mise en place à la rentrée 2012, en prenant en compte :

- le recensement des quotients familiaux des usagers de l'école de musique (informations demandées

lors de l'inscription) ;

- la composition des populations des communes adhérentes, afin de mettre en évidence les populations sur ou sous-représentées.

Les nouveaux tarifs ont été adoptés par le Conseil syndical en mai 2012 pour être effectifs à la rentrée de septembre. Ils visent à favoriser l'accès des familles aux revenus modestes, encore peu représentées dans les usagers actuels. En réajustant les seuils en fonction de la population effective de l'établissement et des publics cibles, il sera possible à moyen terme de faire évoluer la composition du public de l'école de musique sans forcément diminuer ses recettes propres.

Le facteur financier n'étant bien souvent pas le seul frein à la pratique musicale, il convient également de poursuivre le travail engagé pour **l'ouverture de l'école à tous les publics**, à savoir :

- l'ouverture à de nouvelles esthétiques ;
- la diversification de l'offre pédagogique ;
- l'accompagnement des pratiques en amateur ;
- le maintien d'une offre de proximité et le développement d'actions hors-les-murs.

Un travail important a été mené pendant les premières années en direction du public scolaire, notamment par le biais de **classes-orchestres** en partenariat étroit avec le collège Anne Cartier à Livron. En 2014, ce dispositif représente une part non négligeable de l'activité de l'école de musique, avec 54 élèves inscrits. L'ensemble du projet fonctionne avec en parallèle deux cycles de deux ans : 6^e-5^e / 4^e-3^e. S'il n'est pas envisagé à l'heure actuelle d'élargir le dispositif à quatre classes, le renouvellement du dispositif est engagé pour la rentrée 2014, avec une nouvelle classe en remplacement de la première cohorte.

Au sein de l'école de musique, une réflexion est en cours sur les **suites à donner au dispositif pour les élèves arrivant en fin de troisième**. Ce travail doit aboutir à l'ouverture d'un ensemble à la rentrée 2014, permettant aux élèves qui le souhaitent de poursuivre leur parcours musical dans le cadre d'un orchestre ouvert aux musiciens amateurs et aux autres élèves de l'établissement.

L'accueil de tous les publics passe par des **solutions adaptées concernant le handicap** : un problème d'accessibilité se pose pour la majorité des salles de cours, notamment à Livron. Les locaux partagés et non gérés directement par l'école de musique peuvent aussi être un frein à ses activités. Un accueil physique et des possibilités d'accueil de répétition ou de travail musical personnel doivent pouvoir être proposées. Pour cela, il est important de travailler en amont avec les communes sur l'attribution et la rénovation de locaux adaptés (en projet à Loriol). Les moyens mis en œuvre pour améliorer les conditions d'accueil feront l'objet d'une charte d'accueil du public.

Avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, des interventions ont été mises en place dans le cadre des **temps d'activités périscolaires**. Testée en 2013-2014 sur les écoles élémentaires de Livron, l'action doit être étendue à Loriol à la rentrée 2014, mobilisant ainsi deux enseignantes deux heures par semaine pour une découverte du chant choral. Ce dispositif est mis en place en collaboration avec le service enfance de la mairie de Livron et la régie du secteur socioculturel de Loriol, pour permettre à des enfants de découvrir de la musique sur une période ou un trimestre de l'année scolaire (renouvelable). Les objectifs sont à la fois de proposer une **activité de découverte**, complémentaire du travail des intervenants en milieu scolaire, et de s'inscrire dans une **progression pédagogique**.

Les groupes et musiciens amateurs peuvent s'adresser au service culturel de la mairie de Livron pour avoir accès à des locaux de répétitions. Ces salles sont équipées, pour certaines, de matériel mis à disposition par l'école de musique (batterie, amplis). La possibilité d'accompagnement des projets par un enseignant existe mais n'est pas utilisée. Cette activité pourrait se développer dans le cadre d'une réflexion globale sur les musiques actuelles, en reliant les groupes d'élèves, ceux accueillis en répétitions, l'organisation d'événements (scènes ouvertes)... sur Livron et Loriol, en chargeant l'un des professeurs d'une **mission de coordination des musiques actuelles / pratiques en amateurs**.

Résumé des principaux axes de travail :

- ✓ Garantir un accès à un public large par une tarification adaptée et une offre pédagogique élargie
- ✓ Pérenniser les projets de classes-orchestres et leur suite
- ✓ Mettre en place une charte d'accueil et des solutions adaptées pour tous les publics
- ✓ Mettre en place une offre de découverte sur le temps périscolaire, en collaboration avec les services concernés sur chaque commune et en lien avec les intervenants en milieu scolaire
- ✓ Développer et accompagner les pratiques en amateur sur le territoire

• RAYONNER SUR LE TERRITOIRE

Aujourd'hui, l'élargissement des missions des établissements d'enseignements artistiques les conduit à mener une activité de programmation et/ou à œuvrer étroitement avec les partenaires locaux en charge de la diffusion culturelle. Ceci va dans le sens d'une « école du spectateur », travaillant sur l'éducation à l'art au sens large, et non seulement sur l'enseignement de pratiques artistiques.

L'école de musique s'inscrit dans un **réseau de partenaires**, publics ou associatifs, qui participent à la mise en œuvre d'une politique culturelle sur le territoire. Les liens peuvent être renforcés par un conventionnement avec ces partenaires pour des actions régulières et une participation aux choix de programmation. Ceci permet à l'école d'intervenir en tant que **structure-ressource** sur les aspects musicaux, mais aussi de **créer des passerelles avec d'autres domaines artistiques pour élargir son champ d'intervention**.

Les concerts d'élèves n'ont pas vocation à se dérouler uniquement en interne. Il est important de **diversifier les lieux de prestations, les partenaires et les contextes pour aller à la rencontre du public extérieur**, ce qui mobilise des moyens techniques et humains (recherche de partenaires, organisation, communication, logistique...). Il est également important que les élèves de l'école ne se produisent pas seulement entre eux mais au cours de manifestations où ils partagent la scène avec d'autres artistes (premières parties...).

De part l'organisation de ce service, l'école de musique a peu de lien avec les intervenants en milieu scolaire : les communes ont signé chacune une convention CMR pour leur intervenants, gérés différemment. Il pourrait être intéressant d'**inclure les interventions en milieu scolaire dans les missions de l'école de musique** (une seule convention pour le territoire), pour plus de cohérence sur le territoire et des projets communs.

Afin de faire rayonner l'établissement sur le territoire et de toucher un plus large public, il est également nécessaire de **faire évoluer sa communication**. Ceci a été amorcé en 2013, avec notamment :

- un nouveau dépliant moins « institutionnel » et plus représentatif de la diversité des parcours et des esthétiques (visuel décliné ensuite sur d'autres supports) ;
- la création d'une page Facebook pour les informations régulières, concerts...

Ce travail doit être étendu à l'ensemble des support à destination du public (documents sur les parcours et activités possibles, pages web, presse municipale...).

Résumé des principaux axes de travail :

- ✓ Formaliser et pérenniser les collaborations avec les autres acteurs locaux
- ✓ Diversifier les lieux et les modalités de prestations publiques, animer le territoire
- ✓ Opérer une mise en réseau avec les intervenants CMR et les écoles associatives proches
- ✓ Améliorer les outils de communication à destination du grand-public

2. ÉVOLUTIONS NÉCESSAIRES

• FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION

Le fonctionnement sur deux communes pose d'emblée la question de l'accueil du public et des locaux repérés, avec une cohérence d'ensemble.

Dans la mesure du possible, les professeurs sont amenés à exercer indifféremment à Livron ou à Loriol, ce qui implique de disposer de suffisamment d'heures de cours pour pouvoir répartir les activités, et de locaux pour accueillir les cours. Le trajets d'une commune à l'autre étant problématiques pour certaines familles, il convient de s'adapter au mieux à cette contrainte pour un service de proximité.

Dans la perspective d'une réhabilitation de locaux à Loriol pour regrouper les activités musicales et théâtrales, un espace d'accueil pour le public et les professeurs serait indispensable. La concentration des emplois du temps afin que les enseignants puissent travailler ensemble est un principe fondamental, mais nécessite un plus grand nombre de salles utilisables simultanément.

- **RESSOURCES HUMAINES**

Les ressources humaines de l'établissement ont évolué depuis sa création :

- en nombre d'heures (évolution des postes pour faire face à la demande et au développement de l'école)
- en matière de conditions d'emploi (formation, recrutement de personnel titulaire, VAE, présentations aux concours)

La création de postes avec des nombres d'heures plus importants est une nécessité pour une meilleure implication des agents sur le territoire et un meilleur service. Toutefois, ce changement doit être progressif, en fonction des besoins et de l'équilibre des disciplines au sein de l'établissement.

Pour cela, un **plan pluriannuel d'évolution des postes**, réactualisé à chaque rentrée scolaire ou lors du débat d'orientation budgétaire, permettrait de définir les priorités concernant la dotation horaire et d'en définir précisément l'impact dans le temps.

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Périscolaire	2				
Orchestres à l'école	1,75				
Ensembles de pratiques collectives	4				
Développement des classes d'instruments		2		2	2
Formation musicale		1	1	1	
Théâtre			4	1	1
<i>Total heures hebdomadaires ajoutées</i>	<i>7,75</i>	<i>3</i>	<i>5</i>	<i>4</i>	<i>3</i>

- **BUDGET**

Depuis sa création, le SIEA passe progressivement d'un budget de type associatif (personnel en CDI, rémunéré à l'indice minimum de la FPT) à un fonctionnement de service, avec des coûts toutefois inférieurs au personnel des communes de rattachement (absence de prime de fin d'année, régime indemnitaire peu étendu). Les charges de personnel (> 90% du budget) ne peuvent être comparées uniquement à celles des années précédentes, mais à celles des communes ou d'autres établissements de même catégorie.

Toute progression du budget global du SIEA impacte celui des communes membres par le biais de la dotation versée par ces dernières. Le budget est donc élaboré en se basant sur les orientations et arbitrages politiques des municipalités. L'établissement étant en développement, il convient de définir avec les élus des deux communes les marges de progressions, en amont de chaque rentrée scolaire mais aussi à long terme.

L'évolution des tarifs d'inscriptions doit contribuer à la fois à garantir la stabilité financière du service et l'accès au plus grand nombre à une pratique artistique.

Enfin, l'évolution de la masse salariale et la mise en œuvre des préconisations du SDEA sont des critères pouvant impacter le montant des subventions versées par le Département.

3. MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION

- **INSTANCES DE CONCERTATION**

Le **Conseil syndical**, composé d'élus représentant chaque commune adhérente, administre le SIVU.

Le **Conseil pédagogique** rassemble l'équipe pédagogique et administrative. Il se réunit six fois par année scolaire pour travailler sur les cursus proposés, la mise en place des actions, l'évaluation des élèves... En dehors de ces temps de rencontres en équipe, la direction mène un travail en petits groupes thématiques (musiques actuelles, chant, formation musicale, ensembles instrumentaux, pratique amateur...). Ce travail, inclus dans le temps de travail des enseignants, est primordial pour la cohérence de l'offre au sein de l'établissement.

Afin d'améliorer la lisibilité des instances de concertation et de disposer d'un espace de réflexion avec participation directe des usagers et des agents, il serait souhaitable de mettre en place un **Conseil d'établissement**, composé de représentants des élus, des enseignants, des usagers (grands élèves et parents), des partenaires (établissements scolaires, autres services, acteurs associatifs) et de la direction. Ceci s'inscrirait dans la continuité des actions de concertation engagées en 2012 lors de la réflexion sur le projet d'établissement.

La direction participe également au Conseil pédagogique des établissements d'enseignement artistique de la Drôme, dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques.

- **CALENDRIER D'ACTIONS**

Un tableau synthétique en annexe définit les priorités et un calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions.

- **SUIVI ET ÉVALUATION**

Le présent projet d'établissement est mis en œuvre pour une durée de cinq ans, pendant lesquels une évaluation est menée concernant la réalisation des objectifs fixés. L'évolution d'**indicateurs** définis en amont permettra d'évaluer les résultats et la pertinence des actions mises en œuvre.

Indicateur	Évolution souhaitée
Fréquentation : - inscriptions dans l'établissement - actions extérieures (périscolaire...) - manifestations	La plus élevée possible dans les limites du budget
Taux de pré-inscription en juillet	Augmentation
Listes d'attente	Diminution
Disparité d'effectif entre Livron et Lorioi	Diminution de l'écart
Diversité des publics touchés	Diminution des écarts : - selon les tranches de QF - selon les zones de résidences
Nombre de prestations publiques sur le territoire	Le plus élevé possible dans les limites du budget
Implication de l'établissement dans les événements du territoire	Participation la plus régulière possible, partenariats formalisés avec les acteurs et les services
Implication des agents : - dans les projets collectifs et transversaux - dans la vie locale	Travail régulier en équipe et en mode projet Participation régulière à la vie du territoire
Professionnalisation des enseignants : - diplômés pédagogiques - titularisations - évolution des postes	Augmentation du taux d'enseignants diplômés et titulaires Augmentation des heures sur les postes les moins dotés pour stabiliser l'équipe
Réponse aux préconisations du SDEA	Poursuite de la mise en œuvre des préconisations du Département

IV. ANNEXES

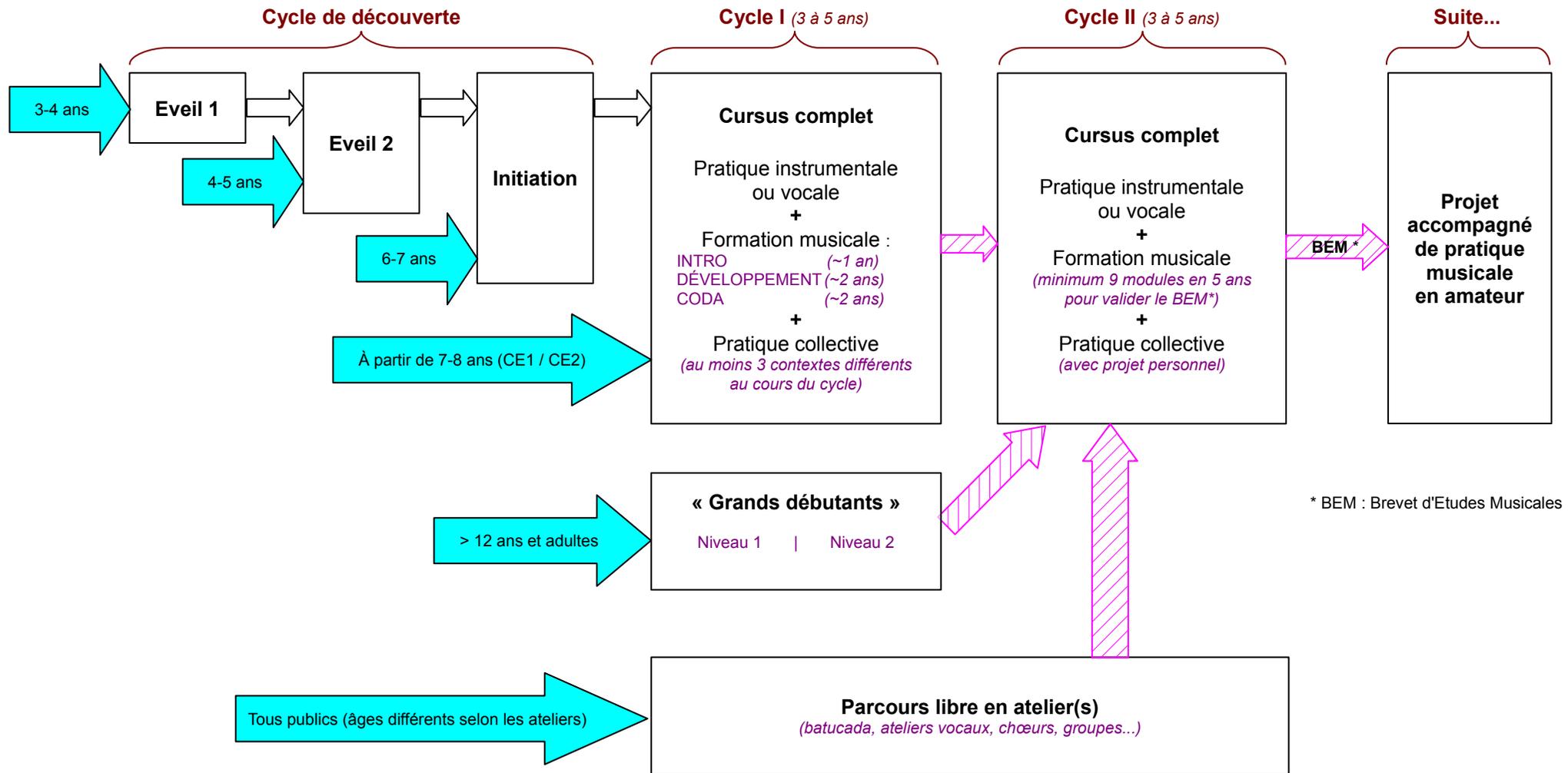
- **PLAN D' ACTIONS SYNTHÉTIQUE**
- **CURSUS DES ÉTUDES MUSICALES**
- **LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT**
- **DOCUMENT DE PRÉSENTATION DU « FORUM OUVERT » (NOVEMBRE 2012)**
- **DÉLIBÉRATION**

Axe de développement	Actions	Conditions nécessaires à la mise en œuvre des actions (moyens organisationnels, humains, financiers, matériels, techniques...)	Résistances / obstacles (difficultés, scénarios à risques)	Réponses possibles à apporter pour faire face aux résistances et aux obstacles / solutions proposées face aux incidences	Priorité (1, 2 ou 3)	Démarrage prévu de l'action
STRUCTURER ET DIVERSIFIER L'OFFRE PEDAGOGIQUE	Structurer l'offre pédagogique sur les premier et deuxième cycles, en diversifiant les entrées et les parcours possibles	<ul style="list-style-type: none"> > Réorganisation du temps de travail pour de nouveaux dispositifs > Rééquilibrage progressif de la dotation horaire par discipline 	<ul style="list-style-type: none"> > Dotation horaire restreinte > Habitudes, demandes avec prédominance du cursus « traditionnel » 	<ul style="list-style-type: none"> > Evolution des heures sur les postes > Communication, adaptation au projet de l'élève, passerelles entre les cursus 	1	septembre 2014
	Refonte des parcours de formation musicale (modules en 2C, « grands débutants »...)	<ul style="list-style-type: none"> > Temps de concertation et de travail en commun > Aménagements des emplois du temps > Ajout d'heures / niveaux en FM > Formation 	<ul style="list-style-type: none"> > Disponibilité des enseignants et des salles > Pas de coordination en formation musicale > Incertitudes sur les effectifs selon les niveaux 	<ul style="list-style-type: none"> > Institution de rendez-vous réguliers > Mise en place d'une coordination pour la FM > Anticipation, adaptabilité (heures réservées) 	1	année scolaire 2013-2014
	Elaboration d'un référentiel en terme de cursus et d'évaluation (objectifs et modalités)	<ul style="list-style-type: none"> > Temps de concertation > Elaboration d'un document synthétique à destination du public (prévoir une première version pour la rentrée 2014) 	<ul style="list-style-type: none"> > Implications différentes au sein de l'équipe > Cohérence d'ensemble (disciplines, formations et habitudes diverses) 	<ul style="list-style-type: none"> > Management / projet > Arbitrages en réunion plénière 	2	année scolaire 2014-2015
	Faire entrer dans l'établissement d'autres disciplines artistiques (théâtre)	<ul style="list-style-type: none"> > Etude de faisabilité > Travail sur le cursus théâtre > Heures d'enseignement théâtre > Locaux adaptés (projet Loriol) 	<ul style="list-style-type: none"> > Coût de l'intégration > Lisibilité > Locaux (isolement) 	<ul style="list-style-type: none"> > Etude des différents scénarios > Accompagnement par le CG 26 > Travail avec les élus sur les locaux 	3	septembre 2016
	Mettre en place une offre de pratique en amateur	<ul style="list-style-type: none"> > Création d'un ensemble de pratique en amateur ouvert aux élèves CC, anciens élèves OAC, musiciens amateurs... > Petits ensembles de musique de chambre 	<ul style="list-style-type: none"> > Lisibilité, identité des ensembles (cohérence, répertoires...) > Effectif concerné incertain pour le démarrage > Démarrage en effectif réduit 	<ul style="list-style-type: none"> > Travailler en amont pour définir les projets pédagogiques / artistiques > Sondage auprès du public potentiel, démarrage progressif > Adaptabilité du projet et des moyens alloués en fonction de l'évolution des projets 	1	septembre 2014

Axe de développement	Actions	Conditions nécessaires à la mise en œuvre des actions (moyens organisationnels, humains, financiers, matériels, techniques...)	Résistances / obstacles (difficultés, scénarios à risques)	Réponses possibles à apporter pour faire face aux résistances et aux obstacles / solutions proposées face aux incidences	Priorité (1, 2 ou 3)	Démarrage prévu de l'action
ALLER A LA RENCONTRE DE NOUVEAUX PUBLICS	Garantir l'accès à un public large par une tarification adaptée et une offre pédagogique élargie	<ul style="list-style-type: none"> > Diversifier les parcours possibles et les niveaux de pratique > Ouvrir à de nouveaux usagers / s'adapter aux besoins > Tarification en fonction du QF 	<ul style="list-style-type: none"> > Résistances au changement dans l'établissement > Difficulté à évaluer les besoins > Facteurs non financiers (culturels, géographiques, temps...) 	<ul style="list-style-type: none"> > Formation, travail en équipe > Actions de sensibilisation / découverte > Communication sur l'ensemble de l'offre 	1	Immédiat
	Pérenniser les projets de « classes-orchestres » et leur suite	<ul style="list-style-type: none"> > Pérennisation des heures OAC > Stabilisation de l'équipe > Suite (voir offre de pratique amateur) 	<ul style="list-style-type: none"> > Disparité entre les communes et établissements > Importance / poids de ces projets dans l'équilibre global de l'école (heures) 	<ul style="list-style-type: none"> > Réflexion sur des dispositifs possibles à Loriol > Développement des disciplines instrumentales 	1	septembre 2014
	Mettre en place une charte d'accueil et des solutions adaptées pour tous les publics	<ul style="list-style-type: none"> > Horaires d'ouverture, accueil, signalétique des différents lieux > Accueil des publics empêchés > Accès aux locaux pour répéter 	<ul style="list-style-type: none"> > Emplois du temps des agents / temps non complets > Disponibilité et adéquation des locaux > Accueil / présence 	<ul style="list-style-type: none"> > Evolution des heures sur les postes > Travail avec les communes pour améliorer les conditions d'accueil 	3	Déjà démarrée en partie → à poursuivre
	Mise en place d'activités sur le temps périscolaire + petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> > Heures d'enseignement dédiées > Matériel adapté (déplacements...) > Formation des enseignants > Lieux variés et adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> > Horaires et jours contraints / 2 communes > Peu de matériel et de locaux nécessaires > Temps disponible / compétences souhaitées 	<ul style="list-style-type: none"> > Réflexion globale, associer les 2 communes > Petits investissements, organisation annuelle > Actions de formation spécifiques 	1	Septembre 2013 (Livron) / septembre 2014 (Loriol)
	Développer et accompagner les pratiques en amateur sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> > Actions de type "scènes ouvertes" > Heures pour l'accompagnement de projets 	<ul style="list-style-type: none"> > Temps de coordination et d'organisation > Implication de l'équipe 	<ul style="list-style-type: none"> > Partenariats associatifs ? > Actions mixtes (élèves / autres musiciens amateurs) 	2	année scolaire 2014-2015

Axe de développement	Actions	Conditions nécessaires à la mise en œuvre des actions (moyens organisationnels, humains, financiers, matériels, techniques...)	Résistances / obstacles (difficultés, scénarios à risques)	Réponses possibles à apporter pour faire face aux résistances et aux obstacles / solutions proposées face aux incidences	Priorité (1, 2 ou 3)	Démarrage prévu de l'action
FAIRE RAYONNER L'ECOLE DE MUSIQUE SUR LE TERRITOIRE	Formaliser et pérenniser les collaborations avec les autres acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> > Conventions > Organisation d'événements réguliers (planification annuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> > Multiplicité des partenaires / programmations 	<ul style="list-style-type: none"> > Participation aux choix de programmation 	3	année scolaire 2015-2016
	Diversifier les lieux et les modalités de prestations publiques, animer le territoire	<ul style="list-style-type: none"> > Recherche de lieux et de partenaires > Moyens et personnel techniques adaptés (prestations extérieures) > Communication sur chaque action 	<ul style="list-style-type: none"> > Moyens humains et techniques limités > Disparité entre les communes 	<ul style="list-style-type: none"> > Conventions et mutualisations 	1	année scolaire 2013-2014
	Opérer une mise en réseau avec les intervenants CMR et les écoles associatives proches	<ul style="list-style-type: none"> > Rencontres avec les partenaires > Lien à établir avec les dispositifs de type « classes-orchestres », également en temps scolaire > Conventions / passerelles entre les établissements du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> > Conventions CMR passées séparément avec chaque commune (disparité) > Organisation pédagogique différente 	<ul style="list-style-type: none"> > Intégration de la compétence des interventions en milieu scolaire ? > Concertation et dispositifs inter-écoles 	3	année scolaire 2015-2016
	Améliorer les outils de communication à destination du grand-public	<ul style="list-style-type: none"> > Charte graphique cohérente pour l'ensemble des supports (dépliants, affiches...) > Présence et actualités sur internet > Invitations presse / institutionnels 	<ul style="list-style-type: none"> > Compétences, matériel et temps de travail 	<ul style="list-style-type: none"> > Externalisation de la réalisation des documents > Travail en collaboration avec les cabinets > Liens réguliers avec les partenaires institutionnels 	2	année scolaire 2014-2015

CURSUS DES ETUDES MUSICALES



* BEM : Brevet d'Etudes Musicales

➡ entrée à l'école de musique possible sans pratique préalable, en fonction de l'âge

➡ évolution à l'intérieur du cursus

➡ évaluation de fin de cycle

IMPORTANT : Les passerelles « verticales » dans le schéma n'ont pas été matérialisées mais doivent rester possibles (exemple : passage du parcours libre au cursus complet, ou inversement, en premier cycle)

La démarche d'élaboration du projet d'établissement

NOVEMBRE 2011	Lancement de la démarche et des réflexions en équipe pédagogique, information / formation en interne sur le projet	<i>Direction, équipe pédagogique et administrative</i>
À PARTIR DE JANVIER 2012 JUSQU'À JANVIER 2014	Travail lors des réunions d'équipe (6 par année scolaire environ) sur le projet d'établissement : <ul style="list-style-type: none"> - le territoire, les publics - les textes cadres - l'offre pédagogique / les pratiques - la commande politique, l'évolution de l'établissement et de ses missions - les spécificités ou points forts / les manques de notre établissement - les cursus, l'évaluation 	<i>Direction, équipe pédagogique et administrative</i>
MARS 2012	Réunion publique d'information	<i>Direction, équipe pédagogique et administrative, usagers, élus, partenaires</i>
NOVEMBRE 2012	Organisation d'un FORUM OUVERT	<i>Direction, équipe pédagogique et administrative, usagers, élus, partenaires</i>
JANVIER 2013	Mise en place de groupes de travail thématiques	<i>Équipe pédagogique</i>
FÉVRIER 2013	Réflexion avec les élus, dans le cadre des orientations budgétaires, sur l' évolution de l'établissement et de ses missions	<i>Direction, élus</i>
JUILLET 2013	Réunion de fin d'année : journée de réflexion et d'échanges sur le projet , en ateliers et en séance plénière	<i>Direction, équipe pédagogique et administrative</i>
SEPTEMBRE 2013	Travail sur le second cycle et mise en place de dispositifs innovants : FM modulaire en cycle 2	<i>Direction, équipe pédagogique et administrative</i>
	Information sur le nouveau SDEA¹ et le positionnement de l'établissement par rapport aux préconisations du Département	<i>Direction, élus</i>
NOVEMBRE 2013	Proposition d'un plan d'actions en réunion d'équipe	<i>Direction, équipe pédagogique et administrative</i>
DÉCEMBRE 2013	Validation du plan d'actions proposé par la direction et l'équipe	<i>Élus</i>
FÉVRIER 2014	Finalisation de la rédaction	<i>Direction</i>
MARS 2014	Vote par le Conseil syndical	<i>Élus</i>

¹ Schéma départemental des enseignements artistiques

Le **FORUM OUVERT** est une méthode d'animation participative permettant de favoriser la mobilisation de chacun dans un esprit de collaboration et de créativité *.

La méthode de travail utilisée permet :

- de dresser l'ordre du jour sur place à partir des questions qui intéressent les participants ;
- de faire équipe avec d'autres personnes qui partagent les mêmes sujets ;
- de mettre à contribution les expériences et connaissances de tous dans un climat de créativité, de respect et de responsabilité ;
- d'énoncer et développer des idées, en établissant ses propres priorités.

Qu'est ce que l'approche *forum ouvert* ?

C'est une méthodologie qui permet la réalisation de réunions créatives, quel que soit le groupe de personnes, en n'importe quel type d'organisations.

Au *forum ouvert*, les participants créent et gèrent eux-mêmes un ordre du jour comprenant divers groupes de travail, en séances simultanées, ayant un thème commun, d'importance stratégique.

Quand et pourquoi ?

L'approche *forum ouvert* parvient à d'importants résultats quand le travail à réaliser est complexe et que le groupe de personnes est divers ainsi que leurs idées ou implications dans l'organisation.

Les propositions effectuées au cours de ces réunions sont généralement plus complexes, plus solides et peuvent être mises en œuvre plus rapidement que celles proposées uniquement par des spécialistes ou gestionnaires.

Que va-t-il se passer ?

On ne peut jamais savoir exactement ce qui va arriver quand on ouvre un espace où les gens analysent leurs problèmes les plus importants et développent leurs solutions... Mais quelques résultats sont garantis quand un groupe utilise l'approche *forum ouvert* :

1. Les questions les plus importantes **pour les participants** seront abordées ;
2. Toutes les questions soulevées seront traitées par les participants **plus qualifiés** et plus capables, pour chacune d'elle, d'obtenir des **résultats** ;
3. En un **temps limité**, toutes les informations, les questions, les idées, les discussions, les recommandations et les conclusions plus importantes, ainsi que les questions à analyser postérieurement et les plans immédiats d'action sont regroupés et constituent un **rapport** qui est remis aux participants ;
4. Quand cela est convenable, on peut **définir des priorités** aux items du rapport, en quelques heures, **même avec de grands groupes** (de l'ordre des centaines de participants) ;
5. Les résultats peuvent être **immédiatement disponibles** pour toute l'organisation ;
6. **Ces résultats peuvent être obtenus et implantés beaucoup plus rapidement** qu'avec d'autres méthodologies d'intervention en grands groupes. Il est vraiment possible d'obtenir, en quelques jours ou en quelques semaines, des résultats, alors que d'autres approches ont besoin de quelques mois ou bien de quelques années.

Pourquoi une telle approche dans notre école de musique ?

L'élaboration du projet d'établissement est un processus complexe qui concerne de nombreux acteurs, impliqués dans la vie de l'établissement de différentes façons (élèves, parents, élus, enseignants, direction, personnel administratif, partenaires réguliers ou ponctuels...) et dont les préoccupations sont multiples.

La mise en place de ce forum vise à éviter deux écueils :

- les réunions entre personnes ayant strictement les mêmes intérêts ou préoccupations, dont le risque est d'éluider les autres points de vue et de se restreindre en terme de propositions ;
- les réunions plénières ouvertes se limitant à un temps d'échange dont il ne sort rien de concret.

Cette méthode de travail correspond parfaitement aux besoins dans le travail d'élaboration du projet d'établissement.

**N'oubliez pas de nous retourner le coupon-réponse
ou de confirmer votre présence par courriel. Merci !**

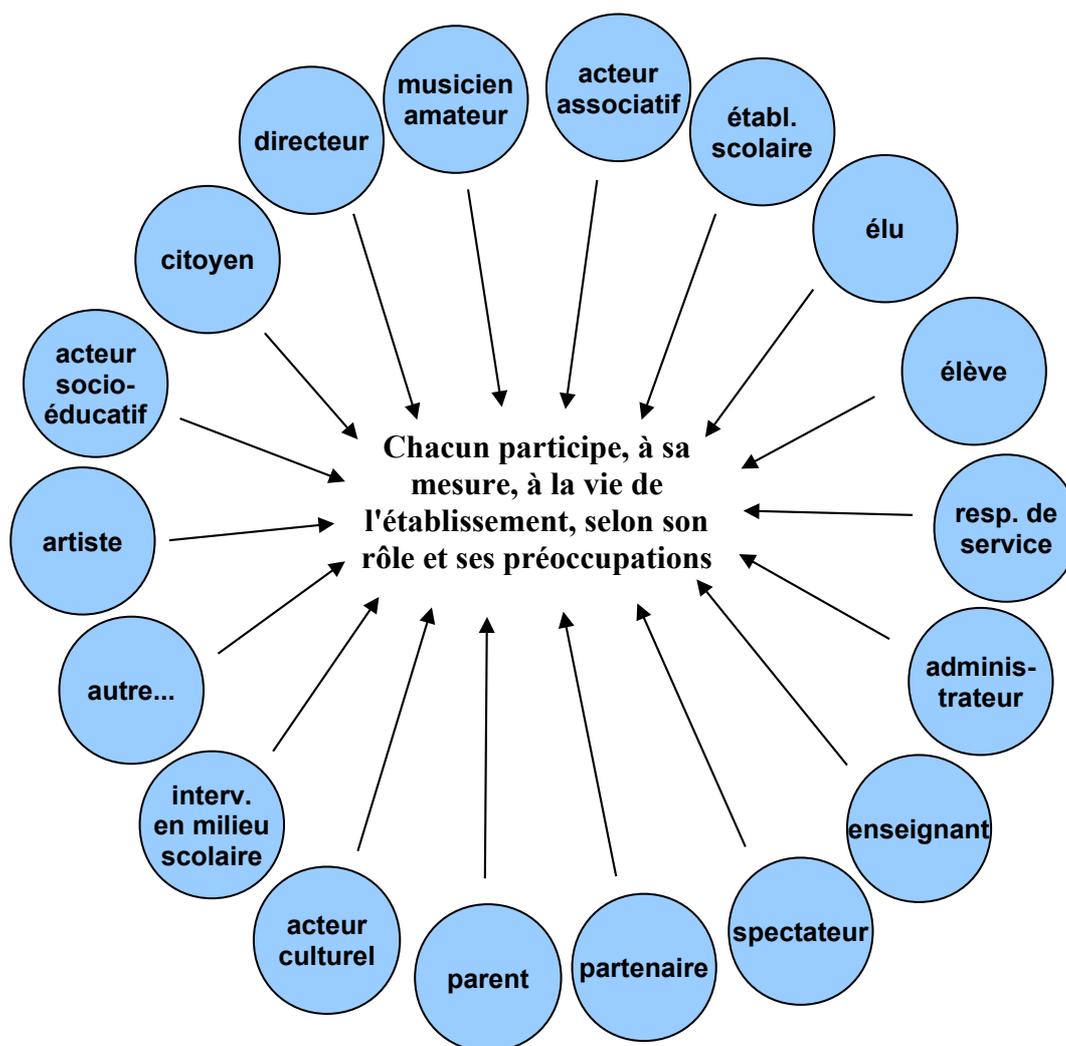
« Le **projet d'établissement** est un document politique, qui décline des actions pédagogiques et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales. Il est élaboré en concertation avec les collectivités territoriales concernées, et définit **l'identité de l'établissement** ainsi que les **objectifs prioritaires d'évolution**.

La conception du projet d'établissement, spécifique à chaque établissement, relève de l'autorité du directeur de la structure, qui l'inscrit à la fois dans la logique des politiques locales de la collectivité responsable et dans les orientations et préconisations nationales. Formalisé par un document écrit, le projet vise notamment à identifier les missions et le rôle de chacun, ainsi que la description des actions et de leur mise en œuvre, dans une articulation cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles. »

(Schéma national d'orientation pédagogique, Ministère de la Culture, 2008)

Un projet d'établissement, ça sert à quoi ?

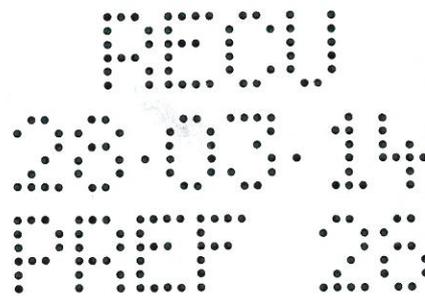
- Établir un diagnostic de l'existant, des atouts et des manques ;
- Prendre en compte la demande et repérer les besoins non satisfaits ;
- Mieux définir les orientations et les priorités dans l'évolution de l'école de musique ;
- Disposer d'objectifs et de critères d'évaluation pour les politiques publiques mises en œuvre.



Nous vous proposons de réunir tous ces acteurs lors du *forum ouvert*, afin de participer collectivement à l'élaboration du projet. Sans se substituer aux décisions des élus et au travail des professionnels, ceci vise à apporter des propositions et des éclairages grâce au débat participatif.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 20/03/2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt mars à 19 heures, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Enseignement Artistique, dûment convoqué le dix mars, s'est réuni en session ordinaire à Livron-sur-Drôme sous la présidence de M. Gilles ROUX, président. Secrétaire de séance : Madame Chantal KAPSA



Nombre de conseillers		OBJET : PROJET D'ÉTABLISSEMENT	N° 2014.03.04
- en exercice :	6		Publication le 21/03/2014
- présents :	5		
- votants :	6		

Date de la convocation : 10/03/2014

Date d'affichage :

Présents : Gilles ROUX, Jean-Luc MALOSSE, Chantal KAPSA, Sylvie LEVREY, Françoise BETTON**Absents excusés** : Marie-Pierre MICHEL (pouvoir à Chantal KAPSA)

M. le Président présente à l'assemblée délibérante le projet d'établissement 2014-2019. Celui-ci définit les grandes orientations pour l'école de musique intercommunale Livron-Loriol en fonction de l'existant, des besoins du territoire et des évolutions souhaitées par les élus pour les années à venir.

Ce projet d'établissement dresse un état des lieux de l'existant, de la réponse apportée aux besoins sur le territoire et définit les grandes orientations pour l'évolution de l'établissement, notamment à travers trois axes de développement :

- Structurer et diversifier l'offre pédagogique
- Aller à la rencontre de nouveaux publics
- Faire rayonner l'école de musique sur le territoire

Il définit en outre des critères d'évaluation des actions, conformément à l'obligation d'évaluation des politiques publiques.

Le Conseil syndical, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'établissement 2014-2019 ;
- CHARGE le directeur de la mise en œuvre et du suivi des actions définies par ledit projet d'établissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

